



ARDÈCHE ALUNA FESTIVAL
27, 28 & 29 JUIN 2019

DEMANDE D'INSCRIPTION
STANDS ANIMATIONS

Formulaire numérique à compléter :

Cliquez **ICI**

À partir du 18 février 2019 - Aucun règlement à transmettre

Les **candidatures** se font uniquement en ligne, sous la forme d'un formulaire TypeForm.

Vous serez informé de l'acceptation ou du refus de votre dossier prochainement.

En cas d'acceptation, d'autres informations vous seront transmises afin de préparer au mieux votre installation sur site.

Les **emplacements** des stands seront attribués par la production. Aucune réclamation ne sera possible, avant ou pendant le festival.

En cas d'acceptation de votre candidature, une caution de 300,00€ TTC sera exigée (ne concerne pas les stands issus de partenariat).

Les dates de montage/démontage sont uniques :

- **Montage** des stands : mercredi 26 juin 2019
 - **Démontage** : dimanche 30 juin 2019.
-

Si votre candidature est retenue, la date limite de règlement est fixée au : **VENDREDI 17 MAI 2019**.
Passé ce délai, la production ne prendra pas en compte votre réservation et louera l'emplacement à un autre exposant.

Sur tout le site et pendant tout l'événement, seul le **CASHLESS** sera accepté comme moyen de paiement.

Aucun autre moyen de paiement ne sera toléré. Le non-respect de cette clause entraînera votre exclusion définitive du festival.

Les stands issus d'un partenariat ne sont pas concernés par la partie ci-dessous (1 & 2)

- 1) **Premier acompte** (montant TTC) au plus tard le **VENDREDI 17 MAI 2019** comprenant :
- la surface linéaire
 - l'électricité
 - l'eau.

Pour la **surface linéaire**, la longueur linéaire maximum est limitée à 7 mètres. La profondeur est unique pour tous les stands : 4 mètres.

Le tarif pratiqué est le suivant :

1 mètre linéaire		
HT	TVA (20%)	TTC (dû)
100,00€	20,00€	120,00€

Pour l'électricité et l'eau, les tarifs pratiqués sont les suivants :

Électricité			Eau		
HT	TVA (20%)	TTC (dû)	HT	TVA (20%)	TTC (dû)
40,00€	8,00€	48,00€	30,00€	6,00€	36,00€

- 2) À la fin du festival, le **solde** vous sera facturé, après co-validation entre l'exposant et l'organisation. Il concernera le pourcentage du CA réalisé qui sera prélevé avant virement et sera calculé de la façon suivante :

SI ACCEPTATION DE VOTRE CANDIDATURE - DOCUMENTS À PRÉVOIR

Pour faciliter votre réservation, les documents suivants vous seront demandés par la suite :

- copie de déclaration d'assurance
- copie d'attestation de responsabilité civile
- photocopie de déclaration auprès de la Chambre des Commerces.

Préparez-les dès maintenant !

Les données de ce dossier sont fournies à titre professionnel et sont strictement confidentielles.